Nations Unies S/2007/48



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2007
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 janvier 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 22 janvier 2007, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

07-22604 (F) 060207 060207

Annexe

Lettre datée du 22 janvier 2007, adressée au Secrétaire général par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

En application des résolutions 1386 (2001) et 1510 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité pour la période du 1er août au 1er novembre 2006 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir en transmettre le texte au Conseil de sécurité.

(*Signé*) Jaap **de Hoop Scheffer**

Pièce jointe

Rapport trimestriel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité

Introduction

1. Dans sa résolution 1510 (2003), le Conseil de sécurité a prié le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de lui présenter des rapports sur l'exécution du mandat de la Force. Le présent rapport est le onzième de la série et porte sur la période du 1er août au 1er novembre 2006.

2. Avant son déploiement dans la région sud, la Force avait un effectif de 10 177 soldats de pays membres de l'OTAN et de 535 soldats de pays non membres. Avec le changement de commandement des régions sud et est, cet effectif est passé au 19 novembre 2006 à 32 886 soldats des 26 pays membres de l'OTAN et à 681 soldats de pays non membres.

Situation générale en matière de sécurité

3. L'extension de la zone de la Force vers le sud (étape 3) et le transfert à la Force des pouvoirs du commandement de l'opération Liberté immuable (conduite par la coalition menée par les États-Unis) se sont effectuées le 31 juillet 2006. Durant l'été, la Force a mené une opération qui a mobilisé une brigade (opération Méduse) afin de rétablir l'autorité du Gouvernement afghan dans les environs de Kandahar, où l'on avait constaté une reprise importante des activités des Taliban. Le passage à l'étape 4 de l'extension de la zone de la Force s'est effectué le 4 octobre, lorsque le commandement régional a été placé sous l'autorité de la Force. Il a marqué la fin de l'extension de la zone de la Force à l'ensemble du pays et ouvert la voie à la phase 3 dite de stabilisation. Les opérations menées avec succès par la Force dans le sud ont été complétées par des opérations conduites par les forces de sécurité afghanes dans l'est, où l'on a signalé une augmentation des infiltrations à la frontière.

4. Actuellement, la Force remplit sa mission d'assistance sur tout le territoire afghan et assure seule la liaison avec le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Elle continue de donner la priorité à la constitution des forces nationales de sécurité afghanes, en mettant particulièrement l'accent sur celle de l'armée nationale afghane.

5. Sur le plan institutionnel, les moyens d'action du Gouvernement demeurent limités, ce qui l'empêche de pourvoir aux besoins des Afghans. Afin de remédier en partie à cette situation, le Président Karzaï a constitué un groupe qui est chargé de coordonner les politiques menées au plan régional.

6. La corruption continue de saper la confiance de la population dans son gouvernement, l'incitant à s'appuyer sur les méthodes traditionnelles de gouvernance au niveau local. La Force et les équipes de reconstruction de province continuent donc ainsi d'avoir affaire localement aux chouras, et aux fonctionnaires nommés par le Gouvernement.

Évolution de la situation par secteur géographique

7. Dans la région de commandement de la capitale, celle-ci demeure le centre de gravité, tant pour le Gouvernement afghan que pour la communauté internationale. Comptant un grand nombre d'étrangers, d'organisations internationales et d'institutions publiques nationales, elle reste la cible toute désignée d'éventuels attentats des forces d'opposition armée. Bénéficiant d'un soutien relativement faible, ces dernières s'appuient sur des tactique terroristes (attentats-suicide, tirs de roquettes, explosion d'engins explosifs improvisés, etc.).

8. Dans la région de commandement nord, la situation générale est calme mais instable. Les grands problèmes de sécurité sont liés à la criminalité et aux combats entre factions. Le retour de réfugiés a provoqué des tensions ethniques et des infiltrations des forces d'opposition armée ont été signalées.

9. Dans la région de commandement ouest, la situation est calme dans l'ensemble. Toutefois, les risques de troubles se sont accrus dans la province méridionale de Farah, qui est pauvre et a toujours souffert du comportement des potentats locaux, qui font fi de la loi. Le contrôle de cette zone par les autorités gouvernementales est donc limité. Durant la période considérée, il y a eu une recrudescence des attaques dirigées contre les centres et des attaques perpétrées le long des routes par les forces d'opposition armée.

10. La présence des Taliban est importante dans la région de commandement sud. Avant l'extension de la zone de la Force dans cette région, les Taliban avaient consolidé leurs forces et les avaient massées à l'ouest de Kandahar, dans les districts de Zharmi et de Panjwayi. Il a alors fallu mener l'opération décrite au paragraphe 3 ci-dessus, les Taliban ayant manifesté l'intention d'affronter la Force et ayant menacé de s'emparer de la ville de Kandahar. Les soldats de la Force ont néanmoins réussi à repousser les insurgés hors de la ville et à les contraindre à adopter une tactique asymétrique. Les Taliban ont subi de lourdes pertes lors de cet affrontement.

11. Dans la région de commandement est, la présence et l'activité des forces d'opposition armée demeurent importantes. La zone frontière, qui est poreuse, leur fournit un refuge, bien que le Pakistan et la Force s'emploient à remédier à ce problème. Le Gouvernement pakistanais a conclu avec les chefs locaux un accord visant à donner davantage d'autonomie aux entités tribales et à réduire sa présence militaire dans la zone frontière, les chefs locaux devant en contrepartie interdire d'appuyer les combattants opérant des deux côtés de la frontière. Il est cependant difficile d'évaluer à quel point cet accord est observé.

12. Dans l'ensemble, il devrait y avoir moins de troubles pendant les mois d'hiver que précédemment en raison de la rigueur des intempéries.

Programme Takhim-e-Solh (réconciliation)

13. Les activités de réconciliation menées récemment dans les régions de commandement ouest et sud au titre du programme Takhim-e-Solh sont prometteuses mais conduites à petite échelle. Le professeur Mujadeddi, qui dirige ce programme, est particulièrement dynamique et a l'intention d'ouvrir des bureaux prochainement dans le sud.

Débris de guerre non explosés

14. Au cours des trois derniers mois, les débris de guerre non explosés ont fait moins de victimes parmi les populations locales, probablement en raison d'une meilleure sensibilisation aux risques que présentent les mines et les munitions non explosées. La Force continue d'appuyer étroitement le Programme afghan pour un nouveau départ afin de contribuer à détruire et à déplacer l'ensemble des débris de guerre non explosés. La possibilité d'utiliser ces débris continue à expliquer en partie que les insurgés parviennent aussi aisément à fabriquer des engins explosifs improvisés.

Démantèlement des groupes armés illégaux

15. Bien que peu de progrès notables aient été faits en ce qui concerne le démantèlement des groupes armés illégaux, le Gouvernement afghan a révisé sa stratégie en la matière avec la participation de la Force et de la communauté internationale. Il intervient dans les provinces en fonction des conditions de sécurité.

Police afghane

16. Officiellement, la Police nationale afghane dispose de la presque totalité de ses effectifs (62 000 policiers). On en ignore les effectifs réels. Une infrastructure de base a été mise en place et il y a une certaine présence policière sur le terrain dans la plus grande partie du pays mais cette présence n'est pas suffisante en nombre et en qualité pour contribuer à assurer la stabilité, l'ordre et la sécurité nécessaires. On constate un manque général de confiance dans la police, et l'idée d'une police locale au service de la collectivité n'a pas fait son chemin. Les abus de pouvoir et la corruption semblent répandus. Les taux d'analphabétisme, chez les policiers, qu'on estime compris entre 60 et 70 %, et la médiocrité du matériel et des installations font que la population a une piètre opinion de la police. Durant la période considérée, la mise sous surveillance de 14 des 86 généraux de la police approuvés a clairement montré que le Gouvernement et la communauté internationale avaient l'intention d'en renforcer la direction.

17. Si elle s'effectue dans de bonnes conditions, la mise en place d'une force de police auxiliaire dans les régions instables du pays devrait permettre de remédier aux carences qui y ont été constatées. Dans la province de Zaboul, cette force a été établie dans le cadre d'un programme pilote. Les prochaines étapes consisteront à mener des expériences analogues dans les provinces de Kandahar et de Helmand. La création d'une police auxiliaire a des incidences sur le démantèlement des groupes armés illégaux : il va en effet falloir faire en sorte qu'elle ne soit pas perçue comme une façon d'armer les milices pachtounes avec les fonds publics.

Lutte contre les stupéfiants

18. Selon un rapport récent de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la culture du pavot a augmenté de 59 % en 2006 par rapport à 2005 – ce qui s'est traduit par une production sans précédent de 6 100 tonnes d'opium –, l'augmentation la plus frappante ayant été enregistrée dans le sud du pays. Sans méconnaître les effets que cela peut avoir sur sa popularité et sur la sécurité, le Gouvernement afghan, aidé par la communauté internationale, prévoit de mener des opérations soigneusement ciblées pour éliminer la culture du pavot. Avant chacune

des opérations prévues en 2007, il sera procéder à une évaluation de la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de développement de l'Afghanistan. La Force aidera les comités de développement provinciaux à s'assurer de l'efficacité des investissements dans des moyens de subsistance autres que la culture du pavot.

Armée nationale afghane

19. L'armée dispose approximativement de la moitié des effectifs prévus, soit 70 000 soldats. Cependant, d'après l'État-major afghan, ces soldats ne peuvent être tous déployés pour combattre les insurgés. En outre, l'armée a du mal à renforcer ses moyens d'action parce qu'elle manque de matériel, doit remplacer les hommes perdus au combat et est tributaire d'un appui extérieur. Le rythme intensif des opérations a affecté les soldats, mais leur mécontentement porte principalement sur les traitements, les délais de préavis des déploiements et la fourniture et la qualité des soins médicaux dont ils ont besoin. Ces questions sont actuellement à l'examen et la nouvelle grille des traitements semble déjà contribuer à réduire le nombre des désertions.

Réforme judiciaire

20. Les projets d'infrastructure continuent de recevoir un appui important de la part des donateurs et, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire, des progrès tangibles sont en train d'être faits. Des activités de sensibilisation sont menées auprès de la population pour promouvoir l'état de droit et faire respecter les droits de l'homme. Le Président de la Cour suprême qui vient d'être nommé, Abdoul Salam Azimi, et les magistrats de la Cour semblent chercher à modérer l'influence des éléments les plus conservateurs au sein du système judiciaire. Le Procureur général, Abdoul Jabar Sabit, donne quant à lui l'impression de vouloir lutter contre la corruption, qui demeure endémique. Il a pour cela demandé l'aide de la Force.

Appui des pays voisins au Gouvernement afghan

21. Les relations avec le Tadjikistan se sont améliorées. La République islamique d'Iran, l'Inde et la Chine ont commencé à mettre en œuvre des plans d'investissement en Afghanistan. La coordination avec les pays voisins est appelée à prendre de plus en plus d'importance, en particulier dans le sud et l'est du pays, les insurgés cherchant des refuges sûrs pour l'hiver. Si le ton est monté entre Kaboul et Islamabad au sujet des extrémistes que le Pakistan est soupçonné d'abriter dans les zones frontalières, en revanche, des mesures ont été prises dans le cadre de la Commission tripartite pour renforcer la coopération et les mesures de confiance dans le domaine militaire. Des activités de liaison sont menées actuellement dans ce contexte pour renforcer la coordination des opérations menées aux frontières.

Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

22. La stratégie nationale de développement de l'Afghanistan demeure le principal moyen, pour le Gouvernement, d'assurer un développement cohérent et de satisfaire aux critères de développement du Pacte pour l'Afghanistan. Les ministères continuent de prendre en main les stratégies de développement par secteur, bien que leur capacité de suivre l'évolution de la situation dans leur domaine de compétence soit jugée faible par la Force, en particulier en ce qui concerne la sécurité.

Résumé

23. Bien que l'on puisse prévoir une pause dans les activités des forces d'opposition armée durant les mois d'hiver, en raison des conditions météorologiques difficiles, la Force internationale d'assistance à la sécurité et les forces internationales demeureront la cible des insurgés. La Force continuera de mener sa mission, qui consiste à aider le Gouvernement afghan à améliorer les conditions de sécurité en étendant sa présence à tout le pays. En outre, les équipes de reconstruction de province aideront les populations locales à comprendre que la Force peut leur apporter la sécurité nécessaire à la reconstruction et au développement.